

## Conditions d'accès au prêt de jeux

Pour avoir la possibilité d'utiliser le prêt de jeux, vous devez impérativement adhérer à l'association. La cotisation est de 25€/an (date à date)

Pour bénéficier du prêt de jeux, il vous sera demandé un chèque de caution de 150 € (cent cinquante euros), non encaissé sauf en cas de litiges.

### 1. Horaires de prêt et de retour des jeux

Les prêts et retours de jeux se font sur rendez-vous lors des ouvertures pause jeux. Ils s'arrêtent 15 minutes avant la fin de la séance afin de permettre le rangement de la salle.

Aucun prêt ni retour ne sera autorisé en dehors de ces créneaux. Il est formellement interdit de déposer un (des) jeu(x) dans la boîte aux lettres ou de le/les laisser à une autre organisation que notre association.

### 2. Tarifs et durée du prêt

Le tarif est de 3€ par jeux.

Les collectivités peuvent emprunter maximum 6 jeux pour une durée maximale de 6 semaines. Le prêt de nouveaux jeux est subordonné à la restitution des emprunts précédents.

Une carte d'emprunt indiquant la date de retour et les jeux empruntés est remise aux utilisateurs lors de chaque prêt de jeux.

Pour toutes demandes particulières, le tarif du prêt de jeux sera fixé par la ludothèque en fonction du nombre de jeux empruntés ainsi que la durée du prêt. La caution s'élèvera à 20€ par jeu emprunté et vous sera restituée au moment du retour.

### 3. Règles d'emprunt

Il est possible de tester les jeux sur place. Les jeux doivent être correctement rangés dans leur boîte (boîte fermée correctement sans l'abîmer et sans abîmer le contenu) puis remis à la ludothécaire s'ils ne sont pas empruntés.

Il est possible de réserver des jeux dans la limite des disponibilités

L'emprunteur doit vérifier le contenu et l'état des jeux au moment de l'emprunt et l'équipe de la ludothèque le fera lors de la restitution. Sans signalement d'un problème éventuel dans les 24h après l'emprunt (pièce manquante, abîmée...), l'emprunteur sera tenu responsable des dégradations constatées au retour du jeu

Les jeux empruntés doivent être rendus :

- Dépoussiérés et nettoyés - Complets et en bon état (boîte de rangement comprise).

Toute anomalie devra être signalée par mail ([ludothèque.pause.jeux@gmail.com](mailto:ludothèque.pause.jeux@gmail.com)) ou par écrit. Les jeux seront prêtés sans piles.

#### **4. Pénalités suite à un retard, un jeu rendu sale ou incomplet**

- Retard :

Les jeux doivent être rendus dans les délais fixés au moment de l'emprunt. En cas de retard une pénalité de 3€ par semaine sera appliquée.

Un mail de retard sera envoyé dès le premier jour de retard constaté.

Au-delà de 2 semaines, le prix du jeu sera exigé ou le chèque de caution pourra être encaissé.

En cas d'impossibilité de retour à la date prévue, vous devez prévenir la ludothèque par téléphone (06.52.01.96.28) ou par mail (ludotheque.pause.jeux@gmail.com).

- Détérioration ou jeu incomplet :

En cas de détérioration, la ludothèque est en droit d'exiger le remplacement du jeu ou jouet. Lorsque le remplacement n'est pas possible (ex : le jeu n'existe plus) il sera facturé :

- 30 % du prix d'achat par jeu rendu abîmé ou incomplet mais réparable ou utilisable dans l'état.
- 100 % du prix par jeu détérioré et/ou devenu inutilisable.

#### **5. Divers**

La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé par l'utilisation d'un jeu loué. La ludothèque Pause Jeux se réserve le droit d'exclure un utilisateur du service en cas de non-respect de ce règlement de fonctionnement et d'encaisser la caution en cas de litige non résolu à l'amiable.

La ludothèque Pause Jeux

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et prénom du responsable en qualité de (fonction)

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »: